

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 306-214-1914 portant que M. Loeb Hermann, sujet Allemand, est expulsé du territoire de la Colonie.

n° 306-214-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 août 1914

Numéro JO
n° 214 du 31/08/1914

Date du numéro
31 août 1914

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884, Vu la déclaration d'état de guerre entre la France et l'Allemagne,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Loch Hermann, sujet Allemand, est expulsé du territoire de la Colonie. Art. 2.— Le présent arrêté devra être rendu immédiatement exécutoire. Art. 3 — Le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fernand DELTEL.